

CHAPITRE XXII.—RECONSTRUCTION D'APRÈS- GUERRE ET RÉTABLISSEMENT DES ANCIENS COMBATTANTS

SYNOPSIS

	PAGE		PAGE
Partie I.—Programmes de reconstruction des gouvernements fédéral et provinciaux	878	Sous-section 1. Facilités de traitement.....	902
SECTION 1. ORGANISATION FÉDÉRALE EN VUE DE LA RECONSTRUCTION ET DU RÉTABLISSEMENT D'APRÈS-GUERRE	878	Sous-section 2. Appareils prothétiques et chirurgicaux.....	903
Sous-section 1. Nouveaux ministères administratifs.....	882	Sous-section 3. Services dentaires...	904
Sous-section 2. Législation spéciale concernant la reconstruction.....	886	SECTION 4. PENSIONS.....	905
SECTION 2. PROGRAMMES DE RECONSTRUCTION DES GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX.....	887	Sous-section 1. Le système des pensions tel qu'il s'est développé au Canada.....	905
Partie II.—Affaires des anciens combattants	898	Sous-section 2. Allocations aux anciens combattants.....	909
SECTION 1. LES FONCTIONS DU MINISTÈRE DES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS.....	898	SECTION 5. GRATIFICATIONS ET PRESTATIONS DE RÉTABLISSEMENT APRÈS LE LICENCIEMENT.....	910
SECTION 2. INDEMNITÉS DE LICENCIEMENT ET ALLOCATIONS DE RÉTABLISSEMENT DANS LA PRÉSENTE GUERRE.....	900	SECTION 6. RÉADAPTATION DES ANCIENS COMBATTANTS.....	913
SECTION 3. TRAITEMENT APRÈS LE LICENCIEMENT.....	902	Sous-section 1. Formation professionnelle.....	913
		Sous-section 2. Loi sur les terres destinées aux anciens combattants...	916
		Sous-section 3. Autres modes de réadaptation.....	918
		SECTION 7. LOI SUR L'ASSURANCE DES ANCIENS COMBATTANTS.....	920

Au chapitre XXI de l'Annuaire de 1943-44, les principes sont étudiés qui devaient servir de base aux gouvernements fédéral et provinciaux dans l'exploration du domaine de la reconstruction; de même sont décrits dans certains de leurs détails les divers comités parlementaires et autres chargés de conseiller les gouvernements fédéral et provinciaux. De ce vaste travail préliminaire, coordonné en bonne partie par le Comité consultatif de politique économique (voir p. 763 de l'Annuaire de 1943-44), est sorti un programme en vue de la période qui suivrait immédiatement la victoire sur l'Allemagne. En avril 1945, un Document blanc sur le travail et les revenus a été présenté au Parlement par le Ministre de la Reconstruction; il contient un exposé général important de la politique formulée à la suite de deux années ou plus d'étude des problèmes en jeu. De fait, ce document est un exposé des objectifs et des plans de campagne du Ministère de la Reconstruction et, en raison de son importance relativement aux moyens proposés pour faire face aux problèmes éventuels des quelques années à venir, les points les plus importants en sont résumés ci-dessous.

PARTIE I.—PROGRAMMES DE RECONSTRUCTION DES GOUVERNEMENTS FÉDÉRAL ET PROVINCIAUX

Section 1.—Organisation fédérale en vue de la reconstruction et du rétablissement d'après-guerre

Résumé du Document blanc du Gouvernement sur le travail et les revenus

La fin ultime de toute politique de reconstruction doit être d'offrir au peuple canadien l'opportunité, le bien-être et la sécurité.

* Travail et revenus en ce qui a trait particulièrement à la première phase de la reconstruction, avril 1945, Imprimeur du Roi, Ottawa.